

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PREFETE  
Bureau de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance  
Affaire suivie par Isabelle Thothe : [isabelle.thothe@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:isabelle.thothe@pas-de-calais.gouv.fr)  
Tél. : 03 21 21 22 21

Arras, le

01 AVR. 2015

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président de l'association des Maires  
du Pas-de-Calais  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale  
S/C de Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

**OBJET :** Appel à projets spécifique du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le financement des équipements des polices municipales pour 2015.

Dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, le gouvernement a décidé d'apporter un soutien financier aux collectivités dotées d'une police municipale, pour l'acquisition de gilets pare-balles et de terminaux portatifs de radiocommunication.

Concernant les gilets pare-balles, les bénéficiaires sont les policiers municipaux et gardes-champêtres, armés ou non. Le FIPD subventionnera l'acquisition au taux de 50 %, plafonné à 250 € par gilet. Les collectivités ayant acquis des gilets à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 sont éligibles.

Le FIPD subventionnera également, au taux de 30 % par poste dans la limite de 420 €, l'acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication. Ces moyens permettront aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de communiquer avec les forces de sécurité via le réseau « Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions » (INPT) ou le « Réseau Unifié Basé sur l'Intégration des Services » (RUBIS) du Ministère de l'Intérieur. Les collectivités devront, en revanche, s'acquitter d'un droit annuel par poste pour l'utilisation et la maintenance du réseau (INPT). Des informations complémentaires seront adressées ultérieurement sur les contraintes techniques liées à l'interopérabilité des réseaux.

.../...

Afin de permettre un recensement précis et une évaluation financière correcte par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, je vous remercie de me communiquer vos besoins pour **le mercredi 8 avril 2015** au moyen d'un courrier ou par mail aux adresses suivantes :

[pref-prevention-delinquance@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-prevention-delinquance@pas-de-calais.gouv.fr) et [isabelle.thothe@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:isabelle.thothe@pas-de-calais.gouv.fr). Vous voudrez bien préciser :

- le nombre de gilets acquis depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ou en cours d'acquisition,
- le coût unitaire de ces gilets
- le montant de la subvention sollicitée
- le nombre de terminaux portatifs acquis depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ou en cours d'acquisition
- le coût unitaire de ces terminaux
- le montant de la subvention sollicitée

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète,  
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet



Béatrice STEFFAN